

DOIT-ON ACCEPTER L'AUGMENTATION DES GAZ A EFFET DE SERRE SUR BEAUGENCY ?

L'association « Beaugency, Béton et camions ça suffit ! Un développement alternatif, c'est possible ! » répond NON.

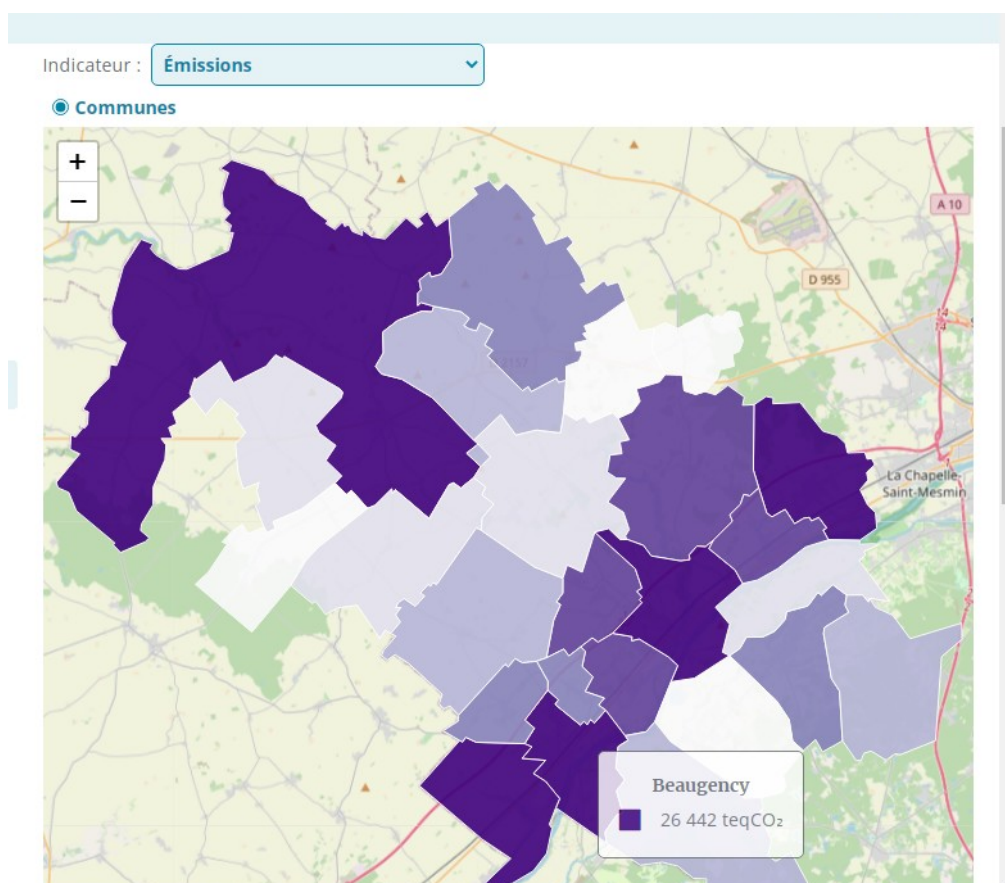
1) Comment Val de Loire Promotion compte-elle compenser et indemniser chaque Balgentien et balgentienne du manque d'absorption de Gaz à effet de serre sur les 80 prochaines années (et non sur 10 ans) du terrain convoité que cette entreprise compte artificialiser ou faire artificialiser ?

2) Avec quel fond (capital social : 10 000 euros) ?

Nous sommes dans l'attente de réponses à ces questions et aux suivantes.

Source :

<https://odace.ligair.fr/gaz-effet-de-serre>



La part d'émission des gaz à effet de serre à Beaugency s'élève à 26 442 teqCO₂. La commune de Beaugency est la 4ème émettrice de la communauté de communes des Terres du Val de Loire.

On peut voir sur cette carte que l'axe ligérien est très atteint. Sachant que le Val de Loire est classé patrimoine mondial de l'UNESCO, on peut se poser la question de la préservation de l'air au niveau des zones classées et des communes tampon de l'UNESCO.

3) A t-on la responsabilité d'améliorer la qualité de l'air de cette zone ou de le polluer ?

La perte d'environ 90 000 m² de culture ou de prairie ne permettrait plus l'absorption d'une proportion de CO₂ et d'autres gaz.

Toujours selon la même source (odace.ligair.fr), les graphiques suivants nous montrent que le transport est responsable de 36 % des gaz à effet de serre de la Région Centre Val de Loire et que c'est la même proportion pour le département du Loiret. Par contre, dans la communauté de communes des Terres du Val de Loire où se trouve Beaugency, le transport est responsable de 50 % des gaz à effet de serre. La différence de proportion entre ces territoires montre les efforts à fournir par notre commune pour retrouver une proportion raisonnable dans la part des transports.

4) Doit-on augmenter la part de logistique, qui engendre plus de transport, dans notre communauté de communes ou doit-on diversifier les domaines économiques avec des activités plus économes en gaz à effet de serre ?

5) Doit-on éloigner les zones logistiques des autoroutes ?

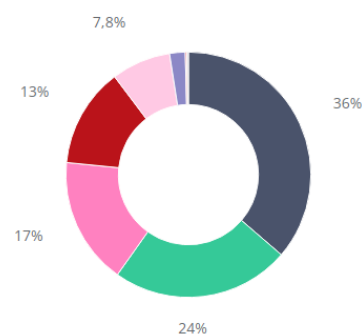
6) Doit-on construire un nouveau gigantesque bâtiment logistique alors qu'il en existe déjà plusieurs plus proche de l'autoroute ?

7) Quels sont les règles et les objectifs cibles du SRADDET en matière de baisse des gaz à effet de serre ?

8) Les règles et les objectifs cibles sont-ils respectés ou l'entreprise se sent-elle non concernée par ces questions ?

Répartition des émissions de GES en fonction du secteur d'activité

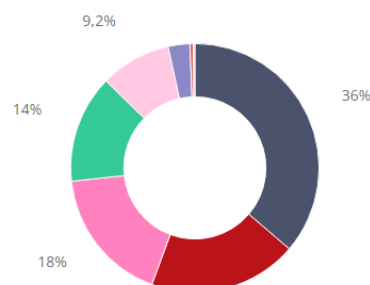
- Transports routiers
- Agriculture
- Résidentiel
- Industriel
- Tertiaire
- Traitement des déchets
- Branche énergie
- Autres transports



*Dans la région
Centre Val de
Loire*

Répartition des émissions de GES en fonction du secteur d'activité

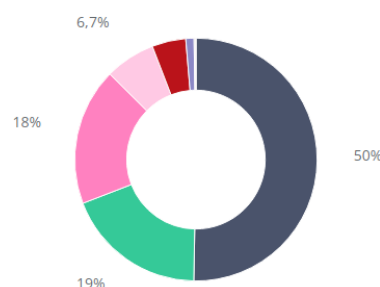
- Transports routiers
- Industriel
- Résidentiel
- Agriculture
- Tertiaire
- Traitement des déchets
- Branche énergie
- Autres transports



Dans le Loiret

Répartition des émissions de GES en fonction du secteur d'activité

- Transports routiers
- Agriculture
- Résidentiel
- Tertiaire
- Industriel
- Traitement des déchets
- Autres transports
- Branche énergie



*Dans la
communauté
de
Communes
des Terres du
Val de Loire*